66e Année. — N° 77

Le Numéro
15 CENTIMES

BUREAUX
ET RÉDACTION :
Roubaix, Grande-Rue, 71
Tourcoing, rue Carnot, 33

Abonnem. 3 m. 6 mois 1 an
Nord & limit. 13.00 25.00 45.00
France, Belg. 13.00 24.00 46.00
Union post. 16.60 31.20 62.40

OUBLIER, C'EST TRAHIR

SE SOUVENIR, C'EST SERVIR

Journal de Roubaix

ROUBAIX : Téléph. 1100 ; Interc. 34. DIRECTRICE : Madame Veuve ALFRED REBOUX TOURCOING : Téléph. 37

66e Année. — N° 77

VENDREDI
18
MARS 1921

Les ANNONCES
et les ABONNEMENTS
sont reçus
71, Grande-Rue, Roubaix
33, rue Carnot, Tourcoing

LES ACCORDS DE LONDRES A LA CHAMBRE

Une nouvelle intervention de M. Briand

491 VOIX, CONTRE 66 APPROUVENT LE PRÉSIDENT DU CONSEIL

Paris, 17 mars. — La séance est ouverte à 15 h. 05, sous la présidence de M. Raoul Péret.

L'OFFICE NATIONAL DU CREDIT AGRICOLE

Le Président proclame membres de la Commission plénière de l'Office National du Crédit Agricole, MM. Victor Boret, Gavoty et de Monicault, désignés par la Commission d'agriculture.

LES RÉSULTATS DE LA CONFÉRENCE DE LONDRES

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des interpellations sur les résultats de la Conférence de Londres.

M. Lacotte exagère...

M. Lacotte monte à la tribune. Depuis longtemps, la Chambre est habituée aux violences de langage du député de l'Aube.

Voici quelques échantillons de ce discours:

La victoire est sabotée, mais on nous sabote le Traité de Paix. Vous êtes comme des enfants de dix ans devant les représentants d'une politique pourrie. Vous êtes sans virilité sous la dictature d'une presse vendue jusqu'à la corde.

Comme il met en cause de hautes personnalités étrangères à la Chambre, celle-ci finit par se fâcher et le Président invite M. Lacotte à ne pas exagérer davantage. (Applaudissements.)

Discours de M. Klotz

M. Klotz, ancien ministre des Finances, monte à la tribune.

M. Klotz demande au Président du Conseil quelques explications au sujet de la taxe de 50 0/0.

M. Klotz constate que les Allemands n'ayant pas respecté au concordat de Paris, on se retrouve devant le Traité de Versailles.

M. Klotz. — Il est nécessaire que le Président du Conseil nous dise sur quel terrain nous sommes placés. Oui ou non, sommes-nous sur le terrain du Traité de Versailles?

M. Klotz. — Hier, dans votre discours, vous avez dit que la Commission des réparations fixerait le montant de la dette conformément au Traité de Versailles. Vous avez donc réveillé cette Commission des réparations? Hier, parlant au nom de la nation avec une très belle hauteur de vues, vous avez fait entendre votre voix au peuple allemand. Avec quelle force vous avez défini la position de débiteur qui est celle de l'Allemagne.

Tout son actif est notre gage. Nous comptons sur vous pour obtenir par l'intermédiaire de la Commission des réparations, le plein effet du Traité de Versailles.

M. Klotz. — Les Allemands ont payé seulement 8 milliards à la Commission des réparations, alors que le contribuable français, depuis l'armistice, a déjà payé 40 milliards de dépenses incombant à l'Allemagne. Si nous avons été vaincus pour notre malheur, croyez-vous que le rentier français continuerait à toucher le coupon de rente tant que l'indemnité punitive que les Allemands nous aurait imposée n'aurait pas été payée? (Applaudissements.)

M. Klotz. — Je laisse la parole pour vous répondre, à l'homme que j'aperçois au banc du Gouvernement, à côté de M. le Président du Conseil (Rires.)

M. Loucheur fait en souriant un geste signifiant qu'il accepte cette invitation.

M. Klotz félicite chaudement M. Briand du langage énergique qu'il a tenu, à l'égard du peuple allemand. Depuis trop longtemps, dit-il, le peuple vaincu a adopté une attitude qui ne pouvait durer.

M. Klotz. — Si vous faites à mes questions les réponses que j'attends, j'aurai un grand plaisir à vous apporter mon suffrage. (Applaudissem.).

M. A. Lefèvre à la tribune

M. André Lefèvre, ancien ministre de la guerre, monte à la tribune.

L'ancien ministre de la guerre intéresse vivement par la netteté et l'énergie de ses arguments.

M. André Lefèvre commence par reconnaître que dans l'ensemble, la Conférence de Londres est bonne.

M. André Lefèvre. — Cette fois, nous sommes en présence d'une rupture très nette, acceptée et délibérément voulue par les négociateurs allemands. Le docteur Simons, répondant aux pangermanistes, leur dit qu'il ne peut pas faire leur politique, parce qu'il n'a pas la force, ce qui signifie sans doute que s'il avait la force, il ferait cette politique. Je ne lui en fais pas grief, mais je suis dans le camp adverse. (Applaudissements). Je suis d'accord avec le docteur Simons, quand il dit que la procédure de révision du traité de Versailles est ouverte. Je vais indiquer dans quel sens.

M. André Lefèvre rappelle que dans un récent discours, il a été appelé à dire qu'il fallait être assez fort pour empêcher l'Allemagne de recommencer une guerre qui a coûté à l'Europe 10 millions de tués et 40 millions de mutilés. Il est indispensable que cela ne recommence pas.

La « Gazette de la Croix », grand journal catholique...

L'abbé Lemire : protestant.

M. A. Lefèvre. — Peu importe.... publie chaque jour un fait d'il y a 50 ans. Ces jours derniers, il publiait la prolongation de l'armistice pour cinq jours en 1871. Ainsi vous voyez la méthode allemande. Les Allemands en guerre ne connaissent pas les longs délais et ne s'arrêtent pas aux considérations financières pour la fixation des indemnités.

M. A. Lefèvre adjure les alliés de prendre des précautions pour empêcher la puissance militaire allemande reconstituée, d'avoir un matériel puissant. Les employés de chemins de fer, les diverses organisations militaires donneraient des millions d'hommes au gouvernement allemand au premier appel. Il y a encore au moins 4 millions de fusils dispersés à travers l'Allemagne. On a trouvé récemment, par hasard, dans une salle de bain de Kœnigsberg, la mitrailleuse mystérieuse dont je vous avais annoncé dernièrement l'existence. Ensuite on a découvert, à Kœnigsberg, 53 caisses de matériel de guerre précieux : matériel d'optique et de pointage pour canons.

Une voix à gauche : Est-ce vrai?

M. A. Lefèvre. — N'interroges pas le gouvernement, il pourrait être gêné pour répondre.

M. A. Lefèvre. — Si Essen est sous nos canons, Spandau ne l'est pas. La Haute-Silésie ne l'est pas non plus, et d'ici quelques jours, il va se passer de graves événements dans ce pays où l'Allemagne voudrait faire son arsenal central contre nous. Nous devons faire comprendre au monde, que c'est l'existence même de la démocratie mondiale, celle de l'Allemagne ayant sombré, qui est mise en péril par l'Allemagne, si on n'assure pas le contrôle permanent des fabrications allemandes. (Vifs applaudissements sur tous les bancs, sauf à l'extrême-gauche).

LES ORDRES DU JOUR

Cris : La clôture ! La clôture !

La clôture est votée malgré les protestations M. de Baudry-d'Asson, qui réclame une réponse du Gouvernement aux questions posées par M. Klotz.

Le Président lit les trois ordres du jour qui ont été déposés : le premier par M. L. Blum et ses amis socialistes; le second par MM. Renard, Arago, Barrès, etc.; le troisième par M. A. Lefèvre.

M. BRIAND POSE LA QUESTION DE CONFIANCE

M. Briand demande la parole. Le gouvernement, dit-il, n'accepte que l'ordre du jour de M. Renard et de ses collègues, qui lui apporte une confiance sans réserve. Je suis au gouvernement avec mes collègues depuis un mois et demi. Nous avons eu de suite à affronter les difficultés d'une situation dont chacun de vous a bien voulu reconnaître la gravité. Nous avons négocié des accords qui ont été longuement discutés ici. Vous m'avez fait confiance. Nous avons obtenu en négociant à Londres, un resserrement des Alliés. Ayant rencontré la carence de l'Allemagne dans les conditions que vous savez, nous avons obtenu que les sanctions annoncées soient appliquées. Je dois m'expliquer de façon complète.

M. Briand réfute la thèse allemande d'après laquelle nous aurions agi ainsi sans droit, et que nous aurions violé le Traité de Versailles.

Les Allemands ont fait appel à la conscience du monde entier, mais il vous apparaîtra tout de suite que, dans ce cas encore, l'Allemagne n'est pas dans la vérité. Je pourrais me contenter de l'affirmer.

Les Allemands dans leur propagande disent que nous avons fait jouer les sanctions non pas à propos du Traité de Versailles, mais à propos d'un accord. Je n'ai pas eu de peine, à Londres, à prouver l'inanité de cette base, à prouver à nos Alliés que nous étions dès maintenant, dans notre droit commun en face des Allemands qui avaient violé le Traité de Versailles, et en prenant non pas seulement dans les faits isolés, mais un ensemble de faits. La propagande allemande dit qu'il n'y a pas d'accord de Paris et qu'il n'y a plus de Traité de Versailles. La vérité est que l'accord de Paris n'existe pas. Pour qu'il existe, il lui faudrait toutes les signatures. Il est certain que nous revenons en face du Traité de Versailles. (Vifs applaudissements sur tous les bancs.)

La Commission des réparations, comme je vous l'ai dit ainsi que c'était mon devoir, travaille à la fixation de la dette prévue par le Traité. Mais la Commission des réparations, pendant plus d'un an, n'a pas donné de résultats parce que les résolutions doivent être prises par les Alliés unis. Depuis que les accords se sont faits entre Alliés, la Commission peut aboutir. J'avais donc raison de dire que le Traité de Versailles est un perpétuel devenir. C'est parce que pénétré de l'esprit de ce Traité, ayant constaté les difficultés d'hier, j'ai la certitude que la France ne trouverait la plénitude de ses droits qu'en agissant dans ce sens.

J'ai dit aux Alliés : Le geste que nous faisons est un geste grave. Lorsque de grands pays comme la France, l'Angleterre, l'Italie, la Belgique, le Japon unissent leurs drapeaux pour faire un acte de coercition au service du droit, il faut que ce geste produise ses effets. Il ne faut pas tomber dans l'erreur de poser des problèmes et de ne pas envisager d'avance les solutions. Il faut prendre l'ensemble des difficultés, il y a celles de l'ordre militaire, de l'ordre du désarmement.

Je comprends les angoisses et les inquiétudes de M. Lefèvre. A la Conférence de Paris, mes premières paroles ont été pour dire que c'était là une question sur laquelle la France ne pouvait pas transiger, car c'est une question de sécurité nationale pour elle. Nos alliés n'ont pas hésité à accepter cette thèse. M. Lefèvre sait mieux que quiconque la tâche immense accomplie par la Commission Nollet, à Berlin, dans les conditions les plus difficiles. Mais elle n'a pas tout fait, il reste beaucoup à faire, **beaucoup de choses ont pu échapper à cette Commission qui a découvert dans la citadelle de Kœnigsberg des mitrailleuses et a fait d'autres découvertes.** Je serais bien téméraire si je ne supposais qu'à côté de ce qu'il y a de fait, il reste beaucoup à faire.

Dans cet ordre d'idées, j'ai pensé qu'il fallait laisser parler les militaires. Les maréchaux Foch et Wilson, les généraux Weygand et Nollet ont étudié ces problèmes. Ils se sont appliqués, eux qui connaissent l'Allemagne, à apporter un programme. Mon souci a été de le faire accepter par les Alliés. Ils l'ont accepté. Vous avez signalé le formidable outillage qui permet à l'Allemagne des fabrications rapides. **Il y a donc des précautions à prendre à ce point de vue. La France a le droit de parler haut sur ce terrain. Il faut combiner toutes les précautions de sécurité. Vous pouvez être sûrs que dans les discussions de demain, cette question ne sera pas négligée.** Le gouvernement a demandé à Londres, et il demandera encore qu'on regarde l'ensemble de ces problèmes, qu'on ne se livre pas à des improvisations, qu'on procède avec méthode et qu'on aboutisse à un résultat une fois pour toutes. Il faut non seulement pour la France, pour les Alliés, mais pour tous les autres autres pays qu'ils puissent travailler sans que la paix soit menacée.

M. Briand expose à la Chambre que si elle demande sa confiance, sa collaboration, ce n'est pas pour substituer sa responsabilité à la sienne, mais pour renforcer son autorité dans les prochaines négociations. Dans le Traité de Versailles, il y a des choses très bonnes, d'autres plus fragiles. Il viendra un moment où je vous donnerai des indications. Ma responsabilité une fois prise, vous les connaîtrez à temps pour engager la vôtre. Quand un ministre vient à une table de conférence, non seulement avec le prestige de l'homme, prestige fragile, mais avec toute la force de son pays, l'appui de ses représentants, et lorsque ce pays s'appelle la France, sa voix grossie porte loin, je vous l'assure.

C'est dans ces conditions que le gouvernement vous demande la confiance. (Vifs applaudissements répétés sur de nombreux bancs).

M. Sembat

M. Sembat monte à la tribune pour exposer quelques regrets qu'on ne tienne pas davantage compte de la bonne attitude du monde ouvrier allemand.

M. A. Lefèvre engage avec lui une vive controverse, répétant qu'il ne connaît pas deux Allemagnes.

M. Lefèvre, parlant ensuite sur son ordre du jour, demande au Président du Conseil de dire s'il accepte l'idée de réviser le traité de Versailles, pour assurer un contrôle permanent.

M. Briand. — Je crois avoir fourni à la Chambre des explications nettes à la suite desquelles j'ai déclaré que je n'acceptais qu'un ordre du jour de confiance, sans réserve, pouvant m'aider dans mes négociations; or, vous demandez de modifier le traité de Versailles, au moment où les Allemands déclarent que, puisqu'il n'y a plus de traité de Paris, il n'y a plus de traité de Versailles. Vous êtes trop intelligent pour ne pas comprendre la situation. Vous avez d'ailleurs fait partie du gouvernement, et, à aucun moment, nous n'avez demandé des négociations pour modifier le traité sur ce point. **A Paris comme à Londres, j'ai dit à nos Alliés, qu'il y avait une question sur laquelle nous ne pouvions pas transiger, c'est celle de notre sécurité.** C'est la première de nos préoccupations. Je ne peux accepter aucune addition à l'ordre du jour de confiance, qui diminuerait notre autorité dans les négociations.

M. Lefèvre déclare retirer son ordre du jour. Le vote pour l'ordre du jour de MM. Léon Blum et Sembat est repoussée par 489 voix contre 67.

L'ordre du jour de confiance est voté

L'ordre du jour de MM. Renard et Arago est adopté au fond par 491 voix contre 66. Il est ainsi conçu :

La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement, confiante en lui pour poursuivre avec les Alliés l'application des sanctions nécessaires, pour obtenir des résultats positifs en ce qui concerne les réparations, le désarmement et le châtiment des coupables, passe à l'ordre du jour.

La séance est levée à 19 heures.

Séance vendredi matin, pour la discussion de la convention postale et les clauses économiques du traité de Saint-Germain.

L'EXÉCUTION DES SANCTIONS

LE PAIEMENT DES VINGT MILLIARDS DE MARKS-OR

Comment les Allemands répondent à la Commission des Réparations

Berlin, 17 mars. — Une note officieuse complète les remarques déjà publiées hier, au sujet du paiement des 20 milliards de marks-or, avant le 1er mai, à savoir qu'il suffirait d'échanger les bons du Trésor non productifs d'intérêts contre des bons productifs d'intérêts :

La note s'exprime ainsi :

Le point de vue adopté à cet égard dans la note de la commission des réparations, en date du 15 mars, est également inconciliable avec le nôtre. Au point de vue économique, le prélèvement subit d'une partie très importante des moyens de paiement internationaux, dont l'Allemagne dispose encore, rendrait complètement impossible une fixation définitive que les Alliés prétendent avoir eu en vue à Londres, des obligations de réparations de l'Allemagne.

Si l'épouvantail, dont on nous menace, d'avoir à payer sans délai, de 1 à 12 milliards de marks-or, c'est-à-dire plus de 150 milliards de marks-papier, dissimulait l'intention de nous faire trouver après coup, plus appétissantes les décisions de Paris, nous pouvons faire remarquer tranquillement que les décisions de Paris ne préjugent en rien de cette question. Il semble qu'on ait pour but de continuer après coup, une justification des mesures de contrainte prises à Londres.

C'est presque une ironie que l'idée d'un emprunt soit formulée par la commission des réparations, après avoir été repoussée à Londres. Comme si un emprunt avait de plus grandes chances de réussir après l'application des mesures de contrainte. Il va être répondu incessamment à la note de la commission.

Un article du Chancelier d'Empire

Berlin, 17 mars. — Le chancelier d'Empire publie un article sur la Conférence de Londres où il répète que l'Allemagne ne peut pas payer ce qu'on lui demande et qu'elle n'est pas seule coupable de la guerre et préconise la solidarité entre les Allemands.

Excuses allemandes

A la suite de la protestation du chargé d'affaires français, le gouvernement allemand a présenté des excuses au sujet des propos outrageants pour la France et la Belgique tenus par le ministre de la Reichswehr, après la Conférence de Londres.

Le contrôle d'Etat sur les mines aboli en Angleterre

Londres, 17 mars. — La nouvelle loi abolissant le contrôle de l'Etat sur l'exploitation des mines de charbon en Grande-Bretagne a été votée en troisième lecture, hier. Les membres travaillistes de la Chambre des Communes ont protesté une dernière fois contre cette abolition. M. Adamson a fait prévoir des troubles graves dans un avenir prochain.

Le contrôle de l'Etat sur les mines doit prendre fin le 31 mars.

M. CLEMENCEAU est en route pour la France

Port-Saïd, 17 mars. — M. Clemenceau arrivera à Toulon le 21 mars, au matin, à bord du paquebot anglais « Ormond ».

LES QUOTIDIENNES

LA VOLONTÉ FRANÇAISE

Si M. Briand a triomphé à Londres ; s'il a remporté, mercredi à la Chambre, l'un de ses plus beaux succès parlementaires, c'est sans doute que son génie politique, servi par un immense talent de persuasion, a été à la hauteur des circonstances, mais c'est surtout parce que, chef du gouvernement français, il s'appuyait sur la volonté française.

« J'ai dit à nos alliés, a déclaré le Président du Conseil : voilà le mur auquel je suis acculé ; je ne puis pas faire un millimètre en arrière ».

Il n'est pas possible d'exposer la situation en termes plus saisissants et plus exacts à la fois.

Oui, la grande force qui a permis à ceux, qui défendaient à Paris et à Londres les droits et les intérêts de la France, de parler avec autorité et d'imposer leur thèse, c'est l'unanime sentiment national, exprimé dans les assemblées et la presse avec dignité et modération, mais aussi avec fermeté.

L'opinion française tout entière forme, sur le terrain de l'exécution du traité de Versailles et en particulier des réparations dûes par l'Allemagne, un bloc solide que les assauts répétés des germano-bolchevistes n'arrivent pas à entamer. La campagne sans écho de quelques défaitistes souligne admirablement l'unanimité de pensée de nos populations. Et on peut dire sans se tromper que, sans le vouloir, certes, les Allemands par leur mauvaise foi insigne et leur incurable duplicité ont rebâti chez nous l'union sacrée.

Hâtons-nous de dire que, seul, ce bloc des volontés françaises était capable de battre les influences ennemies qui s'étaient infiltrées jusque dans les rangs de nos alliés et qui menaçaient sérieusement de rendre inutiles nos sacrifices et notre victoire.

Grâce à notre union et à notre décision, grâce à la suprême habileté des avocats de la France, la partie diplomatique a été gagnée cette fois. Mais, la lutte continue et les difficultés à vaincre restent nombreuses. Ce ne serait pas le moment de refuser à ceux qui défendent nos intérêts l'appui nécessaire que notre union peut leur donner.

Il faut que le Gouvernement français poursuive les négociations et l'application du traité avec la confiance complète, sans restriction, du parlement et du pays. C'est là une condition essentielle du succès final.

Maurice Auber.

La Contre-Révolution en Russie

Les embarras de Trotsky devant Cronstadt

Réduira-t-il la ville par la famine?

On annonce de Londres que Trotsky, parlant à des journalistes anglais et américains, a accusé de nouveau la France d'avoir organisé la révolte de Cronstadt.

Il a reconnu que toute la flotte de la Baltique et l'artillerie de la place de Cronstadt étaient aux mains des insurgés, lesquels, selon une dépêche d'Helsingfors, de source britannique, disposeraient de munitions pour trois ans.

Trotsky aurait l'intention de réduire Cronstadt par la famine; toutefois, de nombreux avions bolchevistes continuent à survoler la ville, causant des ravages dans la population civile.

...Ou conclura-t-il un armistice?...

Selon le « Daily Mail », Trotsky a fait de nouvelles propositions aux insurgés de Cronstadt, en vue de la conclusion immédiate d'un armistice. Il n'exige plus la capitulation de la ville et demande simplement qu'une commission mixte soit nommée en vue de discuter les conditions d'un accord.

Les Rouges évacuent Minsk

Les journaux apprennent de Vilna que les bolchevistes ont évacué Minsk et transféré le comité central des soviets de la Ruthenie blanche à Orcha.

Selon le « Daily Telegraph », les autorités soviétiques procèdent aux arrestations et exécutions en masse.

L'extension de l'insurrection

On annonce de Copenhague au « Daily Telegraph » que les journaux bolchevistes confirment la rapide extension de l'insurrection en Sibérie et en Russie méridionale.

Les délégués de Cronstadt se rendront en France et en Angleterre

Le correspondant du « Times » à Riga télégraphie qu'une délégation de six marins de Cronstadt vient d'arriver dans cette ville se rendant en Allemagne, en France et en Grande-Bretagne, pour exposer la situation russe aux organisations ouvrières de ces pays et leur demander leur appui moral contre la tyrannie communiste.

Un communiqué de Krassine

Londres, 17 mars. — Pour rassurer l'opinion britannique sur la situation actuelle en Russie, Krassine publie un communiqué, singulier mélange d'arrogance naïve et de pateline mansuétude, où il déclare que le mouvement de Cronstadt a été traité par les soviets, dès le début, simplement comme un « pénible malentendu ».

LE PLEBISCITE EN HAUTE-SILESIE

UN PROJET D'AMNISTIE ALLEMAND

Une information de la commission plébiscitaire allemande haute-silésienne, signale qu'un projet de loi prévoyant l'amnistie de tous les actes politiques commis dans la zone plébiscitaire haute-silésienne depuis le 5 février 1920, c'est-à-dire depuis l'occupation de ce territoire, a été élaboré au ministère d'Empire de la justice.

Y A-T-IL CONCENTRATION DE TROUPES ALLEMANDES A LA FRONTIERE POLONAISE?

Une note officielle de Berlin dément que les troupes allemandes soient concentrées à la frontière polonaise.

UNE DEMARCHE DE M. LAURENT A BERLIN

Paris, 17 mars. — M. Ch. Laurent a été chargé de faire une démarche à Berlin, auprès du ministre des affaires étrangères, pour protester contre les rassemblements de troupes à la frontière de Haute-Silésie et aviser le gouvernement allemand qu'il sera rendu responsable des troubles qui pourraient en résulter.

L'attribution des mobiliers séquestrés aux réfugiés

En réponse à une de ses interventions auprès du ministre de la Justice, M. Hayez, sénateur du Nord, vient de recevoir la lettre suivante :

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la difficulté suivante, à laquelle donne lieu l'application de ma circulaire en date du 28 octobre 1920, relative à l'attribution des mobiliers séquestrés à des réfugiés conformément à l'article 13 de la loi du 19 avril 1918.

Dans certains cas des propriétaires, par mauvaise volonté ou par crainte de ne pas obtenir le paiement de leurs loyers, se seraient refusés à donner leur consentement aux cessions de mobilier dont s'agit.

J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'en raison des nouvelles dispositions du décret du 18 février dernier, qui chargent l'Office des biens et intérêts privés, à l'exclusion des liquidateurs, du soin de régler le passif des séquestrations ennemies, je n'ai pas cru devoir maintenir la nécessité imposée primitivement aux réfugiés de justifier du consentement du propriétaire. Je viens, en conséquence, de donner des instructions en ce sens, à M. le Procureur général, à Paris.

AU SENAT

La revision de certaines lois pénales

Paris, 17 mars. — La séance est ouverte à 16 h. 15, sous la présidence de M. Léon Bourgeois.

L'ELECTION DE M. AUBER

On valide l'élection de M. Auber, sénateur de la Réunion.

NOS FINANCES
Une demande d'interpellation

M. Brangier dépose une demande d'interpellation sur les mesures que le gouvernement compte prendre pour mettre fin au désordre financier et administratif. Le date de cette discussion sera fixée ultérieurement.

LES LOIS PÉNALES SUR LA MENDICITÉ, LE VAGABONDAGE, ETC.

L'assemblée adopte ensuite la proposition de loi de M. Et. Flandin, relative à la révision des lois pénales concernant la mendicité, le vagabondage et le vagabondage spécial, l'organisation de l'assistance par le travail et la surveillance des nomades exerçant des professions ambulantes.

L'ensemble du projet est adopté après une discussion à laquelle prennent part MM. Doumer, Gaston Doumergue, Millès-Lacroix, Delahaye et Chéron.

On décide de commencer mardi prochain la discussion du budget.

La séance est levée ensuite et renvoyée à mardi à 14 h. 30.

LE RETOUR DES MORTS GLORIEUX A ROUBAIX

UN PREMIER CONVOI EST ARRIVÉ JEUDI

Quatorze cercueils ont été transportés au dépositoire de la rue de Blanchemaille

Hier, vers midi, sont arrivés, en gare principale, les quatorze dépouilles glorieuses de Roubaisiens morts pour la France. Ce sont les premiers corps dont le transfert incombe à l'Etat qui arrivent ainsi en notre ville.

Les cercueils, faits de bois verni, sont tout simples, ils portent à la tête l'indication du cimetière d'où ils ont été exhumés ainsi que le numéro d'ordre de la tombe. Au pied est placée une petite plaquette de bois sur laquelle se lisent les nom et prénoms du défunt, le lieu de résidence et l'indication du régiment auquel il appartenait.

Ce premier convoi se compose uniquement des corps de braves tombés dans l'Oise et provenant de Pierrefonds, Chauny, etc.

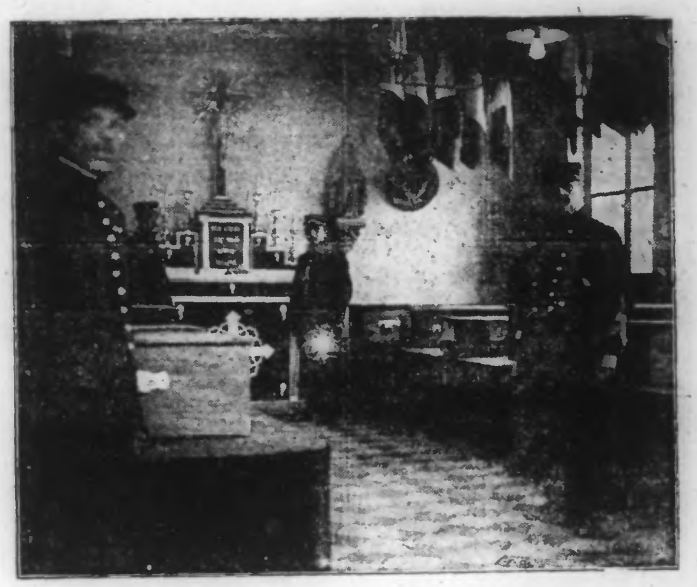

LE DÉPOSITOIRE A L'HOSPICE DE LA RUE DE BLANCHEMAILLE

LE TRANSFERT AU DÉPOSITOIRE

Afin de ne pas gêner en rien le service du chemin de fer et aussi, pour éviter les incidents qui se sont produits dans certaines localités en pareille circonstance, l'Administration municipale a voulu que le transfert des corps de la gare à la chapelle funéraire se fasse sans aucune cérémonie, de façon à ne pas attirer l'attention du public.

A 14 h. 30, devant M. Thérin, adjoint au Maire, et M. Flament, commissaire de police du 2e arrondissement, une section des sapeurs-pompiers, sous les ordres du capitaine Craye, assura le transport des cercueils du fourgon au dépositoire.

Celui-ci a été installé dans une dépendance de l'Hospice, rue de Blanchemaille. C'est une petite salle voutée, aux murs blanchis, décorée de trophées de drapeaux tricolores. A la bordure supérieure du mur, court une bande de velours noir frangé d'argent. Dans le fond, au centre, s'élève une petite chapelle funéraire toute tendue de noir et que surmonte un Christ.

De chaque côté se trouvent des tréteaux sur lesquels, au fur et à mesure qu'ils arrivent, les corps sont placés.

A l'arrivée du camion-auto faisant le service, les pensionnaires de l'Hospice qui se reposent dans le jardin voisin, se lèvent et, tandis que les cercueils sont descendus, observent avec une respectueuse émotion. Tous ont leurs yeux voilés de larmes car, pour la plupart, tous pleurent un petit-fils ou un parent.

A l'intérieur de la chapelle funèbre se tiennent deux sapeurs-pompiers rendant les honneurs militaires à ceux qui sont morts pour la France.

Par les soins de la municipalité, les familles des glorieux soldats dont la dépouille mortelle est revenue, ont été avertis et pourront aujourd'hui, aux heures d'ouverture du dépositoire, venir prier près du cercueil de celui qu'elles pleurent.

Les heures d'ouverture sont de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures.

Nous donnons ci-dessous la liste de ces braves que nous fait parvenir l'administration municipale :

Meuris Armand-Jules, soldat 327e R. I.; D'Haze Jules, maréchal-des-logis, 102e R. A. L.; Dumortier Edmond-Louis, soldat, 34e R. I.; Duhayon Victor-Stanislas, caporal 264e R. I.; Soyez Alexandre-J.-B., maréchal-des-logis, 18e escadron du train; Dhooge Oscar-Joseph, 3e Cie du train; Prez Maurice, soldat, 7e R. I.; Delannoy Joseph-Louis, brigadier, 21e R. Dragons; Delebarre Paul, caporal, 87e R. I.; Lesercq Jules, soldat, 20e E. T. E. M.; Calonne Fernand, 45e R. I.; Langenhack Jules-Albert, soldat 144e R. I.; Decourcelle Philibert, soldat, 338e R. I.; Collard Georges, soldat 18e R. I.

Petites Nouvelles

— On annonce de Londres qu'une copie de l'accord commercial anglo-russe a été remise au représentant commercial français à Londres.

— La Fédération des Industriels et des Commerçants français a donné, sous la présidence de M. A. Lebon le 127e de ses déjeuners mensuels. A l'issue de ce déjeuner, M. D. Wilden a fait une intéressante conférence sur la situation intérieure de l'Allemagne.

— M. de Fontenay, notre ancien attaché à Belgrade, accompagné du chargé d'affaires et de l'attaché militaire serbes, a déposé hier, sur la tombe du soldat inconnu, une couronne confectionnée par les aveugles de guerre serbes.

— On signale de Rome, que l'ex-chancelier von Bulow s'installera prochainement à Rome.

— Le nombre de cuirassés et de croiseurs de bataille chez les diverses puissances est de : Grande-Bretagne, 16 cuirassés, 4 croiseurs de bataille; France, 5 croiseurs de bataille; Etats-Unis, 16 cuirassés, 10 croiseurs de bataille; Japon, 12 cuirassés, 6 croiseurs de bataille.

— Le Vénézuéla vient de s'adresser à la France pour lui demander de prendre en main la réorganisation de sa marine. M. Guistbau a confié au capitaine de vaisseau Audoin cette mission.

On mande de Stockholm que le Dr. Kling, chef de laboratoire de bactériologie, aurait découvert le microbe de l'Encéphalite léthargique. Il aurait, de plus, après avoir fait des expériences sur des lapins, établi que la maladie est contagieuse.

— 250.000 mineurs du Northumberland et du Durham ont reçu l'avis qu'ils auraient à quitter leur travail le 31 mars.

— A l'issue du Congrès qui groupe 57 Chambres syndicales de débitants de tabac, les débitants de tabac du département de la Seine ont offert un banquet à leurs collègues.

— Le général Weygand, chef d'état-major du maréchal Foch, est arrivé à Mayence. Il se rend, en compagnie du général Degoutte, dans les territoires nouvellement occupés.

— Le commissariat de l'émigration italienne prépare un contrat de travail que devront accepter les entrepreneurs étrangers désireux d'occuper les ouvriers italiens.

— Comme conclusion à la série de meetings organisés tant à Paris qu'en province, la Section fédérale des auxiliaires de l'Etat, a fait adopter un ordre du jour de protestation contre l'ajournement du projet de réforme de l'indemnité de résidence.

— Le parti radical-socialiste a donné un banquet en l'honneur de M. Léon Bourgeois, président du Sénat et de la Société des Nations. Des discours ont été prononcés par MM. Viviani, Briand et Herriot qui ont rendu hommage au patriotisme de M. Léon Bourgeois.

— Selon une dépêche d'Helsingfors, M. Joffe représenterait les soviets à Varsovie, et M. Martens, à Londres.

— Le cardinal Bourne, retournant en Angleterre, a quitté Paris.

— Des nouvelles de Barcelone assurent que la police aurait arrêté et transféré à Madrid un homme dont le signalement répondrait à celui d'un des assassins de M. Dato.

— Cinq bandits espagnols ont fait irruption dans une métairie située près de la frontière française du Perthus. Après s'être fait servir à manger, ils ont assommé deux des habitants et ont tué une troisième personne.

— On annonce l'arrivée à Rome, du prince Joachim de Prusse.

— La Cour d'assises de la Haute-Marne a condamné à la peine de mort le manœuvre Alexandre Marchal, qui avait tué son ancienne amie et avait tiré plusieurs coups de feu sur les gendarmes qui tentaient de l'arrêter.

— Une baisse considérable a été constatée sur les différents marchés de la région de Charolles. Les œufs ont baissé en moyenne de 2 fr. par douzaine; les porcs ont également diminué et seul le détail continue à se vendre assez cher.

Voir, page 2, nos DÉPÊCHES de la DERNIÈRE HEURE.

Notre souscription Pour les Chômeurs

de Roubaix Tourcoing et leurs Cantons

DIX-SEPTIEME LISTE

Maison Paul Wattel-Ferrier et frères, 500 fr. — Le personnel de la maison Paul Wattel-Ferrier et frères, 152 fr. 50. — Videlaine, entrepreneur de sondage et forage, 134, rue de Denain, 100 fr. — Le personnel de la maison Videlaine, 60 fr. — Anonyme, 10 fr. — Pour notre frère, blessé mortellement par un lâche boche, famille Gautier, 42, rue de Denain, Roubaix, 7 fr. — Deux demoiselles, 2 fr. — Ricart, épicerie, 74, rue de l'Alma, 10 fr. — J. N., 2 fr.

Total de la dix-septième liste.. 843 50
Total des 17 listes publiées... 159.527 15

Une Confédération Générale des Coopératives de Reconstruction des Régions libérées

Il vient de se former une Confédération générale des coopératives de reconstruction des Régions libérées ayant pour objet l'étude de toutes les questions touchant ces coopératives, la défense de leurs intérêts et leur représentation auprès des pouvoirs publics.

Le bureau provisoire est ainsi constitué : président, M. de Lubersac, sénateur de l'Aisne; vice-présidents, MM. Bosquette, député des Ardennes; de La Grange, Nord; de Polignac, Reims; Courtin, Pas-de-Calais; secrétaire-général, M. Marcel Braibant, Ardennes; secrétaire-général adjoint, M. Marret, Reims; trésorier, M. Lahure, Meuse.

Le siège social est à Paris, 11, rue Anatole-de-la-Forge.

LE PAIEMENT DES PENSIONS

Simplification des formalités

Les titulaires d'une pension temporaire de la loi du 31 mars 1919 sont dispensés de la production du certificat de vie précédemment exigé. Ils peuvent obtenir le paiement des arrérages des dites pensions temporaires sur la présentation d'une carte d'identité photographique, qui pourra être, soit celle qui forme la couverture intérieure des livrets de traitements de la Légion d'honneur ou de la Médaille militaire, délivrés en conformité de la loi du 5 septembre 1919, soit la carte d'identité délivrée par l'administration des postes et des télégraphes, en application de l'article 6 de la loi du 20 mars 1920, soit celle qui est délivrée par les préfectures dans